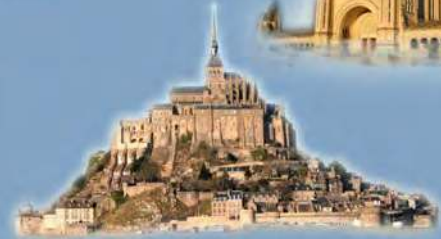




Le Petit Eudiste



Trimestriel - Décembre 2012 - 1 €

Les Nouvelles du
Prieuré St Jean-Eudes - N° 184



Sommaire

Le droit naturel à la liberté religieuse	3
Commentaire du livre des Proverbes (XXXI, 10-20)	6
La Très Sainte Vierge Marie	8
Le plus beau des cadeaux de Noël...	9
La Chronique	11
Des travaux pour l'école	14
L'église Notre-Dame de Guibray	16

Prieuré St Jean-Eudes

1 rue des Prébendes
14 210 Gavrus

Tél : 02 31 08 03 85 - Fax : 09 82 62 21 94

14p.gavrus@fsspx.fr

Chers Fidèles,

Est-il présomptueux de dire que le prieuré et ses fidèles vont bien ? Il ne s'agit pas d'oublier les épreuves, quelquefois douloureuses, des uns et des autres, mais de considérer l'ensemble de notre œuvre et d'apprécier les progrès accomplis. Pouvons-nous donc être satisfaits et nous contenter de poursuivre nos efforts dans la même direction ? Il semble bien. Les offices sont suivis, autant que l'on puisse juger, avec une vraie ferveur et les nombreuses activités du prieuré se déroulent dans la paix et la charité. Alors je me contenterai dans cet éditorial de vous encourager en insistant sur trois points à savoir la formation doctrinale, la charité parmi nous et le zèle apostolique.

Si vous venez au prieuré, ce n'est pas par obéissance. Certes vous avez le devoir de sauver vos âmes, mais personne sur terre ne peut vous donner l'ordre d'assister à la messe dans une de nos chapelles. Vous avez fait un choix doctrinal, fondé sur les promesses de votre baptême. Dire que vous n'agissez pas par obéissance n'est pas dire que vous n'agissez pas par devoir. Seulement ce devoir vous est apparu après un jugement sur la situation actuelle de l'Eglise et après avoir compris le bien fondé de la position de la Fraternité sacerdotale

Saint-Pie X. Pour que le prieuré se fortifie, il est indispensable que cette formation se poursuive. Avec le temps, il n'est pas rare que l'un ou l'autre commence à hésiter et à se demander si notre position n'est pas trop « dure ». On se laisse enjôler par tel prêtre plus ou moins conciliaire et bientôt le doute s'imisce dans l'esprit. Il est alors temps de réagir ! Les œuvres de Monseigneur Lefebvre et sa biographie par Monseigneur Tissier de Mallerai, le « Catéchisme de la crise dans l'Eglise » de Monsieur

l'abbé Gaudron sont des lectures indispensables. L'adhésion que vous avez donnée a pu être facilitée par l'accueil sympathique que tel abbé vous a offert, par la confiance que vous inspirait tel autre,

*Ce qui doit nous
animer c'est le
souci de la vérité
et non pas celui
d'avoir raison.*

mais il faut dépasser cela. « Maudit soit l'homme qui se confie dans l'homme » (Jer. 17, 5). Rien ne peut remplacer la réflexion et la prière à la suite d'une lecture ou d'une conférence.

Notre-Seigneur a promis que l'on reconnaîtrait les siens à leur unité : « c'est en ceci que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (Jn 13, 35). La fermeté doctrinale est fondamentale mais elle ne suffit pas. Par ailleurs, parler de la charité sans d'abord insister sur l'obéissance aux autorités ordinaires ou de suppléance serait une illusion. Participer à la vie du prieuré, c'est participer à ses activités.

Une attitude purement passive (sans même parler de mauvais esprit) est une attitude de résistance qui nuit au bien commun. Ce n'est pas qu'une certaine indépendance de jugement soit impossible. Il n'est pas interdit d'avoir un avis



Trois livres incontournables de notre bibliothèque.

personnel sur l'opportunité de telle ou telle action (comme par exemple sur les manifestations contre les projets du gouvernement en matière de mariage), mais deux choses doivent être bien considérées. Tout d'abord un peu d'humilité nous permettra de ne pas ériger en dogme ce qui n'est qu'une opinion. Ce qui doit nous animer c'est le souci de la vérité et non pas celui d'avoir raison. Des catholiques (même des catholiques français !) devraient être capables de discuter sereinement en essayant d'exposer les différentes facettes de problèmes graves et complexes. Ensuite il importe de garder à l'esprit que ces discussions ne doivent avoir aucune influence sur l'attitude pratique que l'on doit adopter. Tant que la foi ou les mœurs ne sont pas en danger, il faut tout simplement obéir et encourager à suivre l'impulsion donnée par l'autorité. Mais évidemment d'autres raisons peuvent intervenir, et, de toutes les façons, il n'est pas demandé à tout le monde de participer à toutes les activités du prieuré !

Enfin il faut parler du zèle pour le salut des âmes. La vie du prieuré doit rayonner et attirer de nouvelles âmes.

Les fortes convictions qui nous habitent et la charité que nous essayons de pratiquer entre nous ne peuvent que déboucher sur une activité missionnaire. Alors que l'œcuménisme continue à vider les églises et les séminaires, nous devons veiller à ne pas nous laisser contaminer par cet esprit. Malheureusement rien ne change à Rome de ce point de vue-là. L'Année de la foi, le cinquième

anniversaire de l'ouverture du concile Vatican II, le vingtième anniversaire de la publication du nouveau catéchisme, le synode des évêques sur la nouvelle évangélisation sont autant d'occasions de discours et de sermons qui soulignent bien la nouvelle direction que la hiérarchie actuelle donne à l'Eglise. C'est en vain que l'on cherche ne serait-ce qu'une seule exhortation à aller vers les non-catholiques pour qu'ils se convertissent, reçoivent les sacrements et ainsi évitent la damnation éternelle. Or tout se tient. Si nous ne croyons pas cela pour les autres, comment le croirions-nous pour nous-mêmes ? Alors qu'allons nous faire pour le salut des âmes ? Avons-nous déjà essayé d'emmener quelqu'un à la messe le dimanche ? La procure vend des livres (de toutes les tailles !), des conférences enregistrées, des films (je pense en particulier à la magnifique vie de Monseigneur Lefebvre)... En avons-nous offert aux personnes de notre entourage ? Au trimestre prochain il y aura des adorations nocturnes, diverses cérémonies (comme celles de la Chandeleur ou des Cendres), une recollection de carême, des cercles, des réunions au prieuré,

une conférence apologétique (sur les corps non-corrompus des saints), une fête de l'école... Allons-nous venir tout seul ?

Le souci d'une solide formation doctrinale, les efforts pour pratiquer la charité et sauver les âmes existent bien chez nous. Le bien de l'Eglise, du prieuré, de nos familles, de nos enfants et de nos âmes demande qu'ils grandissent. Dans la vie chrétienne, l'hibernation serait fatale. Le temps de la moisson est toujours proche !

Je vous bénis

Le Prieur,
abbé Thierry Gaudray

Carnet paroissial

Ont été régénérés par l'eau du Saint-Baptême

A Gavrus
Céline METIVET le 28 juillet
Louis Marie LEMIRRE le 1 décembre
Stanislas F. le 8 décembre

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

A Flers
Mme POULAIN le 29 août
M. HUREL le 20 octobre
M. CORNILLEAU le 1 décembre

A Caen
Mme Jean PIPON le 25 octobre
Mme Marcel HEBERT le 15 décembre

Première communion

A Flers
Stanislas F. le 16 décembre

Le droit naturel à la liberté religieuse

Par M. l'abbé Gaudray

Etat de la question

Le Concile Vatican II enseigne que la liberté religieuse « consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part soit des individus, soit des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. »

Cette déclaration contredit les enseignements du magistère traditionnel. Elle reprend des propositions condamnées par le magistère, par exemple dans l'encyclique Quanta cura du pape Pie IX: « La liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme. Ce droit doit être proclamé et garanti par la loi dans toute société bien organisée. » Ou encore : « la meilleure condition de la société est celle où on ne reconnaît pas au pouvoir le devoir de réprimer par des peines légales les violations de la religion catholique, si ce n'est dans la mesure où la tranquillité publique le demande. »

Pourtant certains textes antérieurs au concile Vatican II ne pourraient-ils pas être considérés comme des préparations plus ou moins éloignées à ce que celui-là affirmera ? C'est ce que le concile prétendait lui-même : « traitant de cette liberté religieuse, le Saint Concile entend développer la doctrine des Souverains Pontifes les plus récents sur les droits inviolables de la personne humaine et l'ordre juridique de la société. » (D.H. 1c)

En effet contre les totalitarismes, les

papes ont enseigné que la personne humaine avait des droits inaliénables sur lesquels l'Etat n'avait aucun pouvoir. Ainsi le pape Pie XII dans son radio message de Noël 1942 disait qu'il fallait protéger « le respect et l'exercice pratique des droits fondamentaux de la personne, à savoir : le droit à maintenir et à développer la vie corporelle, intellectuelle et morale, en particulier le droit à une formation et à une éducation religieuses ; le droit au culte de Dieu, privé et public, y compris l'action charitable religieuse ».

I Liberté et dignité

1) Libre-arbitre et liberté morale

Le libre-arbitre est une propriété de la volonté qui, étant ordonnée au bien universel, n'est pas déterminée à tel ou tel bien. Elle est « l'indifférence dominante de la volonté à l'égard d'objets qui ne sont pas bons sous tous les rapports ». La volonté domine les biens particuliers et doit donc se déterminer elle-même indépendamment de toute nécessité intérieure.

La liberté morale concerne l'usage du libre-arbitre qui, ayant pour objet le bien, ne se tourne vers le mal que par dé-

faillance. Le péché n'est tout au plus qu'un signe de l'existence du libre-arbitre, comme la maladie est un signe que l'animal est vivant. Mais la liberté morale ne se définit pas par rapport au péché (pas plus que la vie ne se définit par rapport à la maladie).

2) Lois civiles

L'homme n'est pas un individu isolé. Par nature il vit en société et donc ne peut atteindre sa propre fin qu'en cherchant le bien commun de cette société. La loi éternelle, qui est la règle suprême, doit être particularisée par l'autorité de la société. Voilà pourquoi le pape Léon XIII donne cette définition de la liberté que Monseigneur Lefebvre qualifiait de « plénière » : « Dans une société d'hommes, la liberté digne de ce nom ne consiste pas à faire tout ce qui nous plaît : ce serait dans l'Etat une confusion extrême, un trouble qui aboutirait à l'oppression; la liberté consiste en ce



La liberté religieuse ouvre grand les portes aux erreurs, aux sectes et aux fausses religions. Ici, un temple bouddhiste en plein coeur de la Bourgogne, à la Boulaye

que, par le secours des lois civiles, nous puissions plus aisément vivre selon les prescriptions de la loi éternelle »

3) Dignité humaine

Il existe dans la nature humaine une dignité que l'on peut appeler « radicale » ou « ontologique » en raison de son caractère spirituel.

La dignité, faisant référence à la bonté, sera plus justement attribuée en raison de l'agir bon et vertueux qu'en raison de la simple nature. C'est la dignité morale ou opérative. Ainsi saint Thomas enseigne que « par le péché l'homme s'écarte de l'ordre prescrit par la raison ; c'est pourquoi il déchoit de la dignité humaine qui consiste à naître libre et à exister pour soi ; il tombe ainsi dans la servitude qui est celle des bêtes, de telle sorte que l'on peut disposer de lui selon qu'il est utile aux autres, selon le Psaume (49, 21) : « L'homme, dans son orgueil ne l'a pas compris ; il est descendu au rang des bêtes ; il leur est devenu semblable ». Le magistère de l'Eglise a assumé cet enseignement : « La liberté, cet élément de perfection pour l'homme, doit s'appliquer à ce qui est vrai et à ce qui est bon... Si l'intelligence adhère à des opinions fausses, si la volonté choisit le mal et s'y attache, ni l'une ni l'autre n'atteint sa perfection, toutes deux déchoient de leur dignité native et se corrompent. Il n'est donc pas permis de mettre au jour et d'exposer aux yeux des hommes ce qui est contraire à la vertu et à la vérité, et bien moins encore de placer cette licence sous la tutelle et la protection des lois. »

II Les droits fondamentaux de la personne humaine

1) Devoirs et droits naturels

L'homme a été créé dans un ordre social qu'il doit préserver et dans les limites duquel il doit agir. A ce devoir correspond le droit ou faculté morale d'agir. Par exemple, au devoir naturel des parents d'éduquer leurs enfants correspond le droit de poursuivre cette œuvre d'éducation. Ainsi au devoir de rendre un culte à Dieu correspond le

droit naturel de rendre un culte à Dieu.

Seule la vérité et le bien ont des droits, l'erreur ou le mal moral n'ont jamais de droits. Tout au plus, les circonstances peuvent obliger celui qui a la charge du bien commun de tolérer l'erreur ou le mal moral (pour éviter un plus grand mal).

Certains ont pensé que l'ignorance dont souffriraient par exemple les adeptes des fausses religions pourrait leur permettre de jouir d'un certain droit. C'est oublier que celui-ci est objet de justice et qu'il est donc « extérieur » au sujet ; il se définit indépendamment des intentions que l'agent a en l'exerçant. L'ignorance invincible excuse de la faute, mais ne rend pas bon, ni licite un acte en soi mauvais. La conscience erronée lie l'errant, mais non pas la société. Elle ne donne aucun droit objectif à professer ou à pratiquer l'erreur.

Le pape Léo XIII dit bien :

« le droit est une faculté morale, et, comme nous l'avons dit et comme on ne peut trop le redire, il serait absurde de croire qu'elle appartient naturellement, et sans distinction ni discernement, à la vérité et au mensonge, au bien et au mal. Le vrai, le bien, on a le droit de les propager dans l'État avec une liberté prudente, afin qu'un plus grand nombre en profite. Mais les doctrines mensongères, peste la plus fatale de toutes pour l'esprit, mais les vices qui corrompent le cœur et les mœurs, il est juste que l'autorité publique emploie sa sollicitude à les réprimer, afin d'empêcher le mal de s'étendre pour la ruine de la société ». C'est ce qu'affirme la célèbre et très concise formule du pape Pie XII « Ce qui ne répond pas à la vérité ou la loi morale n'a objectivement aucun droit

à l'existence, ni à la propagande, ni à l'action »

2) Droits civils

Le droit naturel est directement fondé sur la nature de l'homme. Il doit être complété et précisé par le droit civil décrété par l'autorité politique en vue du bien commun de la société dont elle a la charge. Les circonstances étant diverses, le droit civil est établi par la vertu de prudence de celui qui détient l'autorité.

Ainsi pour raison de prudence, le libre exercice des faux cultes peut en certains cas être garanti par le droit civil d'un pays catholique. Mais cela ne



Pourquoi accepter l'erreur, qui est le mal de l'âme...

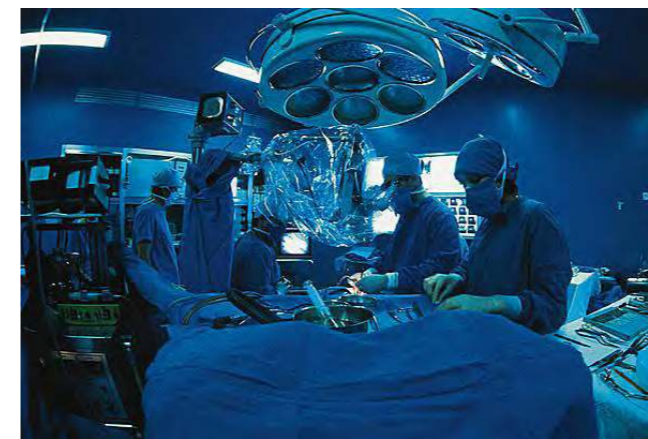
pourra jamais être un droit naturel. Ce qu'affirme le pape Léo XIII : « il n'est aucunement permis de demander, de défendre ou d'accorder sans discernement la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des religions, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme... Il suit pareillement que ces diverses sortes de libertés peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre. »

3) Droits abstraitement ou concrètement considérés

Devant des Etats totalitaires, les papes ont pu énoncer le devoir et le droit de rendre un culte à Dieu sans préciser la nature du seul culte qu'Il agréé c'est-à-dire sans dire explicitement que la seule

liberté religieuse qui existe concrètement est celle de l'Eglise catholique. Ils ont défendu le droit fondamental d'exercer le vrai culte divin, droit que les régimes athées et persécuteurs ne veulent pas reconnaître.

C'est ainsi que des papes ont défendu une certaine liberté religieuse. Le pape Léo XIII dans son encyclique *Liber-tas*, par exemple, dit que « l'homme a dans l'État le droit de suivre, d'après la conscience de son devoir, la volonté de Dieu, et d'accomplir ses préceptes sans que rien puisse l'en empêcher. Cette liberté, la vraie liberté, la liberté digne des enfants de Dieu, qui protège



...alors qu'on ne tolère pas la maladie, qui est le mal du corps ?

si glorieusement la dignité de la personne humaine, est au-dessus de toute violence et de toute oppression, elle a toujours été l'objet des vœux de l'Eglise et de sa particulière affection. » . C'est de ce droit dont a parlé, par exemple, le pape Pie XI contre le nazisme persécuteur de l'Eglise en Allemagne : « Le croyant a un droit inaliénable à professer sa foi et à la vivre comme elle veut être vécue. Des lois qui étouffent ou rendent difficile la profession et la pratique de cette foi sont en contradiction avec le droit naturel. »

Dans ces textes et autres semblables, les expressions « suivre la volonté de Dieu », « croyant », « professer sa foi », « culte de Dieu », « professer la religion » désignent explicitement la religion quelle qu'elle soit, naturelle

ou positive, par laquelle Dieu aurait pu vouloir être honoré, mais implicitement elles ne peuvent être appliqués qu'à la seule vraie religion positive : l'Eglise catholique exclusivement.

Il faut donc distinguer entre un droit subjectif, abstrait (l'homme par nature a le droit de rendre un culte à Dieu) et le droit objectif, concret (en matière de culte, l'homme n'a d'autre droit concret que de s'unir à celui que Jésus-Christ rend à son Père en faisant partie de son Eglise, l'Eglise catholique).

Les papes n'ont jamais parlé d'un droit à professer un faux culte ! Le droit objectif et réel ne peut pas faire abstrac-

tion de l'Eglise comme le rappelait le pape Pie XI dans son encyclique *Non ab-biamo bisogno* du 29 juin 1931 sur l'Action catholique : « Nous avons dit : « les droits sacrés et inviolables des âmes et de l'Eglise « Il s'agit du droit qu'ont les âmes de se procurer le plus grand bien spirituel sous le magistère et l'œuvre éducative de l'Eglise, divinement constituée unique

mandataire de ce magistère et de cette œuvre, en cet ordre surnaturel fondé dans le sang du Dieu Rédempteur, nécessaire et obligatoire pour tous, afin de participer à la divine Rédemption. Il s'agit du droit des âmes ainsi formées à communiquer les trésors de la Rédemption à d'autres âmes, en collaborant à l'activité de l'apostolat hiérarchique. C'est en considération de ce double droit des âmes que Nous Nous disions récemment heureux et fier de combattre le bon combat pour la liberté des consciences, non pas (comme certains, par inadvertance peut-être, Nous l'ont fait dire) pour la liberté de conscience, manière de parler équivoque et trop souvent utilisée pour signifier l'absolue indépendance de la conscience, chose absurde en une âme créée et rachetée

par Dieu. »

Le pape Pie XII parlait avec la même précision : « Le respect de la personne humaine, des droits humains intangibles et, plus précisément, de ceux de l'individu et de la famille, parmi lesquels se trouvent la pleine liberté d'exercer le vrai culte divin et le droit pour les parents d'élever les enfants et de pourvoir à leur éducation, est un des principes fondamentaux sur lesquels doit se baser une « politique chrétienne »

Conclusion : discontinuité entre le magistère constant de l'Eglise et le magistère conciliaire

Dans les « doutes sur la liberté religieuse » que Monseigneur envoyait à Rome en 1987, cette question du droit subjectif à la liberté de la vraie religion enseignée par les papes d'avant le Concile est longuement étudiée. Déjà certains avaient cru voir dans cette doctrine traditionnelle un moyen de comprendre la liberté religieuse de Vatican II. La réponse de Monseigneur est sans appel. La voici : « Prétendre que le magistère de l'Eglise puisse tirer de cette doctrine catholique et de la continuité invariable de ses affirmations dans la bouche des papes, comme par un 'développement homogène', une doctrine d'un droit objectif à la liberté religieuse qui appartiendrait indistinctement aux adeptes de toutes les religions, c'est une erreur, une absurdité, une imposture, une hérésie, puisqu'elle attribue à l'Eglise la capacité de se contredire, un impiété enfin, puisqu'elle condamne l'Eglise à nous mentir sans vergogne en disant : 'rassurez-vous, il y a continuité' alors qu'il y a au contraire rupture évidente » (Doutes sur la liberté religieuse envoyés à Rome par Mgr Lefebvre en 1987, ouvrage qu'il appelait « un document fondamental sur cette question de vie ou de mort pour l'Eglise »)

Commentaire du livre des Proverbes (XXXI, 10-20)

Par M. l'abbé Gaudray

« La femme forte »

10 « Qui trouvera la femme forte ? C'est au loin et aux extrémités du monde qu'on doit chercher son prix. »

L'expression de « femme forte » semble paradoxale. La liturgie ne nous parle-t-elle pas de « sexe faible ». En effet la femme pour accomplir son rôle de mère est douée d'une sensibilité plus vive. Cela constitue aussi sa faiblesse. Plus que l'homme encore, elle peut être victime de ses impressions et avoir du mal à poser un jugement raisonnable sur la réalité qui l'entoure. Trop facilement elle accordera une confiance inébranlable à ses intuitions qui ne sont pourtant pas infaillibles. Mais cela elle le sent aussi et elle recherche d'autant plus la force d'un homme qui saura l'aimer et la guider. Ce besoin d'attirer, de séduire et de se faire aimer vient de Dieu, mais il a été aussi blessé par le péché originel. La femme forte c'est celle qui aime en vérité, qui ne cherche à attirer que pour mieux se porter vers Dieu et entraîner les autres avec elle. Ne pas utiliser son pouvoir de séduction pour un autre but que Dieu, c'est une chose rare et précieuse !

11 « Le cœur de son mari se confie en elle, et il ne manquera point de dépouilles. »

On félicite le mari d'avoir trouvé une telle perle. C'est son cœur qui a confiance car sa femme est d'abord son amie. La confiance qu'il a en elle va au-delà de la simple fidélité conjugale ou de la bonne gestion des biens de famille. Il trouve en elle sa première conseillère et il l'écoute volontiers. Ce qu'il lui confie (et il doit le faire !), c'est

tout l'arrangement intérieur de la maison. C'est elle en effet (mais pas uniquement !) qui est responsable de l'atmosphère accueillante du foyer où mari et enfants trouvent tous les biens qu'ils peuvent raisonnablement désirer. Ces biens, la Sainte Ecriture les compare à des « dépouilles » car ils ne sont acquis qu'au prix d'une lutte quotidienne. La femme a reçu le pouvoir de rendre heureux son mari, mais elle ne doit pas penser que cela se fait sans effort.

12 « Elle lui rendra le bien, et non le mal, tous les jours de sa vie. »

La Vulgate traduit le verbe de ce verset au futur. La femme mariée s'est engagée à être fidèle à son époux tous les jours de sa vie : tout le programme de sa sanctification a été établi le jour de son mariage. La femme forte rayonne par sa vertu et dénonce le mal quel que soit l'aspect qu'il prend (mauvaises lectures, spectacles indignes, amitiés dangereuses). Elle ne tombe pas dans une fausse compassion ou une tendresse qui ne serait que cruauté. La femme ne rend pas le mal même quand le mari est difficile et qu'il s'est montré méchant ou égoïste. L'homme est facilement brutal : le remède n'est pas dans la loi du talion, mais dans la patience et la mansuétude.

13 « Elle a cherché la laine et le lin, et elle a travaillé avec des mains ingénieuses. »

La fabrication des vêtements était une des prérogatives des femmes des patriarches. On peut penser que tous les vêtements de Notre-Seigneur (et pas seulement sa tunique sans couture) avaient été confectionnés par la Très

Sainte Vierge. Le travail manuel est un exemple pour toute la famille et il est un excellent moyen pour discipliner une imagination trop prompte à s'enfuir. Les femmes chrétiennes ont toujours un « ouvrage » et fuient l'oisiveté. Cette activité est source de joie : celle de l'œuvre bien faite, mais surtout celle d'une mère qui montre son amour par tout ce qu'elle fait pour les siens. Le lin et la laine, ce sont les vêtements d'été et d'hiver que la mère prévoyante donne à sa maisonnée, mais ce sont aussi les sacrifices et l'amour simple de son cœur.

14 « Elle est comme le vaisseau d'un marchand, qui apporte son pain de loin. »

L'image du navire suggère une activité intense. En effet les longs voyages en bateau exigent une grande prévoyance : ainsi la mère s'occupe de toute sa famille. C'est toute une ville qui peut bénéficier de l'arrivée d'un navire de marchandise : de même, dans la famille, tout dépend de la mère ; elle nourrit ceux à qui elle a donné la vie. Le navire s'avance jour et nuit sur les eaux : la mère ne cesse de penser aux siens. Ce que la femme forte donne à sa famille vient de très loin. Elle va chercher au fond de son cœur l'énergie qu'elle déploie. Elle puise dans la sainte communion et la méditation de l'évangile la nourriture spirituelle qu'elle dispense à ceux qu'elle n'a mis au monde que pour les retrouver dans la véritable patrie. Les mamans ont été créées par le bon Dieu pour exprimer toute Sa tendresse.

15 « Elle se lève lorsqu'il est encore nuit, et elle

donne la nourriture à ses domestiques, et les vivres à ses servantes. »

Les saintes veilles ont toujours été louées par l'Eglise : c'est l'exemple que Notre-Seigneur lui-même nous a donné. A sa suite l'Eglise primitive, les ordres religieux, les saints canonisés nous répètent que la nuit doit aussi servir à la prière. Que le lever soit au moins matinal. Le réveil généreux n'a pas seulement pour bienfait de faire éviter les rêves vains ou dangereux, mais il donne un premier élan à la journée et lance l'âme dans la conquête de nombreux mérites. Le texte hébreu et sa traduction latine parlent de « proie » que la mère donne à ses domestiques : voilà une expression poétique bien énergique qui indique le mouvement que la maîtresse de maison imprime à la vie familiale ! Elle ne

donne d'ailleurs de la nourriture que pour ensuite confier une tâche bien précise à tout le monde.

16 « Elle a considéré un champ, et elle l'a acheté ; du fruit de ses mains elle a planté une vigne. »

Ce n'est pas en vain que cette femme dépense son énergie ; son activité n'a rien à voir avec une agitation stérile, sans but ni mesure. Elle pense à ce qu'elle doit faire dans le meilleur intérêt de sa famille. Elle ne se livre pas à l'action afin de se donner bonne conscience ou pour oublier la vacuité de sa vie intérieure. Elle fait beaucoup de choses, mais d'une manière posée et réfléchie. Elle achète un champ qui ne donnera des fruits que s'il est travaillé. Elle ne redoute rien tant que l'oisiveté pour elle et pour les siens. « Le royaume

des cieux est semblable à un trésor caché dans un champ » nous dit Notre-Seigneur : le trésor c'est Lui-même qui se cache dans les humbles actions de la vie de cette terre. La mère de famille apprend à ses enfants à sur-naturaliser les actions les plus humbles de cette vie.

17 « Elle a ceint ses reins de force, et elle a affermi son bras »

Les amples vêtements des anciens demandaient à être relevés et ceints pour permettre le travail. Ce verset indique donc la vaillance de la femme que rien ne lasse. Sa force vient du Seigneur, de la sainte communion et de la confirmation. Le progrès dans la vertu demande des efforts sans cesse renouvelés. Même la Sainte Vierge a grandi dans l'imitation de son Fils : les angoisses de la Pas-

sion ont succédé aux tribulations de la sainte Famille, le soin de toute l'Eglise au soin de ses proches. Ceindre ses reins dans le langage biblique, c'est aussi pratiquer la chasteté qui elle-même est source de force selon cette louange adressée à Judith : « vous avez agi virilement, et votre cœur a été affermi parce que vous avez aimé la chasteté » (Judith XV, 9).

18 « Elle a goûté, et elle a vu que son trafic est bon ; sa lampe ne s'éteindra point de la nuit. »

Le royaume des cieux est donc semblable à un négoce : l'homme donne sa bonne volonté, ses prières, ses bonnes œuvres, et le bon Dieu lui donne son Ciel. Alors que la femme forte s'adonne à ce divin « commerce », sa conscience lui rend témoignage que son travail est

bon. Les dons du Saint Esprit sont aussi à l'œuvre pour donner une connaissance quasi expérimentale que le monde ne peut comprendre. Ce goût et cette certitude sont bien utiles alors que les épreuves, symbolisées par la nuit, se multiplient. La lampe qui ne s'éteint pas signifie la vie et le bonheur que la femme apporte aux siens. Semblable à la Sainte Vierge qui garda la foi le Samedi Saint, semblable à l'Eglise qui est la lumière du monde, la mère rassure par sa douce présence et porte à la vertu.

19 « Elle a porté sa main à des choses fortes, et ses doigts ont saisi le fuseau »

La main est l'organe de la volonté. Il ne suffit pas de dire « Seigneur, Seigneur », mais il faut se faire violence et se livrer aux « choses fortes » que sont les œuvres chrétiennes. La femme louée par l'auteur sacré ne se contente pas d'un vague bon vouloir qui n'est bien souvent qu'une velléité. Son attention se porte sur le concret ; elle descend dans les détails de la vie domestique et de l'éducation de ses enfants. Elle sait parler et conseiller, mais c'est surtout par son exemple qu'elle conduit sa maison. Elle travaille et n'a pas peur de l'effort.

20 « Elle ouvert sa main à l'indigent, et elle a étendu ses bras vers le pauvre. »

La main s'élève pour prier et s'étend pour faire miséricorde. L'aumône est l'effet immédiat de l'union d'une âme au bon Dieu. En révélant que Dieu est Père, la foi permet aux hommes de nourrir des sentiments fraternels. L'Evangile va encore plus : « en vérité, toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » Dans une bonne famille, le pauvre a toujours sa place. La femme forte ouvre généreusement sa main à l'indigent et attire ainsi la miséricorde divine sur tous les siens. En confondant la justice et la charité, la Révolution a bouleversé l'ordre social et a rendu la miséricorde beaucoup plus difficile mais non pas impossible. Elle est essentielle à la vie chrétienne.



Sainte Elisabeth de Hongrie, modèle de femme forte

La Très Sainte Vierge Marie

Par M. l'abbé d'Abbadie

Une ancienne déclaration du nouveau préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, concernant la virginité de la Mère de Dieu¹, nous donne l'occasion d'exposer rapidement ce dogme de foi, et de répondre à quelques objections. La sainte Eglise a toujours cru que Marie fut vierge avant, pendant et après l'enfantement du Sauveur ; c'est-à-dire que le sceau de sa virginité ne fut brisé ni par la conception, ni par la naissance de Notre-Seigneur, et que la Mère de Dieu resta vierge pour la fin de ses jours.

La célèbre prophétie d'Isaïe, écrite 700 ans auparavant, l'annonçait déjà : « Voici qu'une vierge concevra et enfantera un fils, et on l'appellera Emmanuel » (Is. VII, 14). Et saint Luc nous apprend, dans le récit de l'Annonciation, que Marie « ne connaît point d'homme ». Les tout premiers symboles de la Foi proclamaient déjà ce que nous chantons dans le Credo : « natus ex Maria virgine ». Plusieurs Conciles² affirment que Ma-

¹ « Il ne s'agit pas tant de certaines propriétés physiologiques dans le processus naturel de la naissance (comme le canal de la naissance qui n'a pas été ouvert, l'hymen qui n'a pas été brisée, ou l'absence de douleurs de l'enfantement), mais de l'influence curatrice et salvatrice de la grâce du Sauveur sur la nature humaine, qui avait été blessée par le péché originel il ne s'agit pas tant de détails somatiques physiologiquement et empiriquement vérifiables. » (Katholische Dogmatik für Studium und Praxis, Freiburg 2003, p. 498) En fait, la doctrine traditionnelle est précisément concernée par de tels détails physiologiques. Notons que Mgr Müller est revenu sur ses déclarations en août dernier.

² Par exemple Constantinople (553),

Latran IV (1215), Lyon (1274).
rie est toujours Vierge. Le Concile de Latran, en 649, est encore plus explicite : « Si quelqu'un ne confesse pas, selon les saints Pères, que la sainte, toujours vierge et immaculée Marie est proprement et véritablement Mère de Dieu, puisque c'est en un sens propre et véritable Dieu le Verbe lui-même, engendré de Dieu le Père avant tous les siècles, qu'elle a, dans

les derniers temps, conçu du Saint-Esprit sans semence, et enfanté sans corruption, sa virginité demeurant indissoluble même après l'enfantement, qu'il soit anathème ! ». Le concile de Tolède (693) est également très clair : « elle a conçu vierge, elle a enfanté vierge, et après la naissance elle a conservé la pudeur de l'incorruption ». La liturgie chante régulièrement ce grand mystère, qui nous dépasse totalement. Est-ce pour cela que nous devrions l'écarter ? Certes non : la Puissance de Dieu dépasse infiniment notre petite raison. Une image, donnée par le Catéchisme du Concile de Trente, pourra nous éclairer quelque peu sur ce mystère : « Mais si la conception du Sauveur est au-dessus de toutes les lois de la nature, sa naissance ne l'est pas moins ; elle est divine. Et ce qui est absolument prodigieux, ce qui dépasse toute pensée et toute parole, c'est qu'Il est né de sa Mère qui est demeurée toujours Vierge. De même que plus tard Il sortit de son tombeau, sans briser le sceau qui

le tenait fermé, de même qu'Il entra, les portes fermées, dans la maison où étaient ses disciples, de même encore — pour prendre nos comparaisons dans les phénomènes ordinaires — que les rayons du soleil traversent le verre sans le briser ni l'endommager, ainsi, mais d'une manière beaucoup plus merveilleuse, Jésus-Christ naquit de sa Mère qui conserva le privilège de la virginité. Nous avons donc bien raison d'honorer Marie à la fois comme Mère et comme Vierge. Ce privilège inouï fut l'œuvre de l'Esprit-Saint ».

Les « frères du Seigneur ».

Pourtant, quelques termes de la sainte Ecriture semblent s'opposer à ce dogme, et ont d'ailleurs été repris (et détournés) par les ennemis de l'Eglise.

Saint Luc dit que « Marie mit au monde son fils premier-né » (Lc II, 7). Est-ce-à-dire qu'elle en eut d'autres ? Nullement : ce terme signifie « né avant tout autre », sans sous-entendre qu'il y en eut effectivement d'autre. La loi de Moïse ne prescrit-elle pas que tout fils premier-né soit présenté au Temple quarante jours après la naissance ? Or à ce stade, on ne sait si d'autres enfants naîtront, et on parle pourtant de premier-né.

Saint Matthieu rapporte à son tour que « Marie ... ayant été fiancée à Joseph, il se trouva, avant qu'ils eussent habité ensemble, qu'elle avait conçu par la vertu du Saint-Esprit » (Mt I, 18-25). Là encore, on ne peut conclure à un sous-entendu. Si on dit, par exemple, que Notre-Seigneur est ressuscité avant que son corps ne tombe en poussière, on ne sous-entend aucunement qu'il s'est de fait corrompu.

Saint Marc (Mc VI, 3) et saint Matthieu (Mt XII, 55), parlent des « frères et sœurs du Seigneur ». Il suffit simplement de savoir que chez les hébreux, les termes « frère » et « sœur » sont employés pour désigner, au-delà des véritables frères et sœurs, les cousins oncles ou neveux... Cette manière de parler a été adoptée dans la rédaction des Evangiles. On connaît d'ailleurs la généalogie des plus connus de ces frères,

et on remarque qu'ils sont cousins, de Jésus-Christ. On pourra aussi remarquer que sur la croix, Notre-Seigneur confie sa Mère à saint Jean, geste qui ne serait pas compréhensible si celle-ci avait eu d'autres enfants pour la recueillir.

Si le Dieu Tout-Puissant a voulu opérer de tels prodiges en sa Mère, c'est d'abord afin de faire briller dans tout

son éclat le mystère de l'Incarnation. Notre-Seigneur est vrai homme, né comme nous d'une maman, de qui Il tient toute sa nature humaine, mais Il est aussi vrai Dieu, Fils de Dieu le Père, et Il n'a pas de père humain : sa Mère est Vierge. Comme le disent les Pères : Dieu ne pouvait naître que d'une Vierge, et d'une Vierge ne pouvait naître qu'un Dieu ».³ N'est-il pas déjà admirable que

la Très sainte Vierge mette au monde son Créateur ? Il est d'ailleurs intéressant de noter les hérétiques ne touchent pas à la divinité de Notre-Seigneur sans attaquer la virginité de Marie, et inversement.

³ Cf. *Marie dans le dogme*, du RP Neubert, p. 52.

Rendez-moi digne de vous louer, ô Vierge sacrée, donnez-moi la force contre vos ennemis. Verset du Temps du Carême.

Si le Dieu Tout-Puissant a voulu opérer de tels prodiges en sa Mère, c'est d'abord afin de faire briller dans tout son éclat le mystère de l'Incarnation

Le plus beau des cadeaux de Noël...

Par M. l'abbé Héon

Dans quelques jours maintenant, nous fêterons la Nativité. Chacun s'affaire pour préparer au mieux ce moment important de l'année ; certains construisent la crèche, d'autres cuisinent en vu des agapes et les yeux des enfants brillent à l'idée de découvrir leurs nouveaux cadeaux. Est-ce que j'aurai un train électrique, une voiture télécommandée ou un jeu de société ? Sans doute, tradition oblige, ces différentes activités font partie des occupations de cette période de l'année, et rehaussent la solennité de la fête. Charms de Noël bien connus qui accompagnent toute la liturgie de l'Eglise. Cependant même avec son octave, cette fête de Noël si so-

lennelle soit-elle, reste bien éphémère. Mais alors pourquoi tous ces préparatifs et cette agitation ? La raison même de cette fête et donc aussi de tout ce qui l'accompagne, c'est cette grâce du mystère de Noël. Grâce d'un Dieu fait homme et qui, en échange, nous donne une participation à sa vie divine. C'est le plus beau des cadeaux de Noël.

Imaginons quelques instants que nous vivions au temps de Notre-Seigneur. Passant nous-même devant la grotte pour nous rendre au bureau de recensement, que verrions nous ? Un enfant qui vient de naître, qui se sustente d'un peu de lait, entouré de ses parents et de deux animaux, un âne et

Si Notre-Seigneur garde intacte la virginité de sa Mère, c'est aussi pour nous montrer en quelle estime Il tient la pureté et la virginité. Ne convenait-il pas à Sa dignité, que la Mère dont Il naîtrait Lui soit à jamais consacrée ? Quel exemple et quel encouragement, pour nous qui Le recevons par l'Eucharistie, et qui nous apprêtons à Le recevoir à Noël ! Et pour nous montrer que cette pureté n'est pas chose impossible, Il donne une telle Mère aux hommes qu'Il sait être tentés en ce domaine.

Enfin, si Notre-Seigneur n'a pas hésité, par amour pour sa sainte Mère, à la combler de tant de faveurs, c'est pour nous inviter à aller aussi loin que possible dans la vénération envers la Très sainte Vierge. Ne laissons jamais contredire notre Foi, soyons jaloux de la gloire de notre si bonne Mère : Dignare me laudare te virgo sacrata, da mihi virtutem contra hostes tuos !



La Nativité de Philippe de Champagne

un bœuf. La grotte elle-même est froide, sans lumière et elle sent l'odeur bien particulière de l'étable. Rien ne laisse entrevoir à l'œil profane la divinité du nouveau-né.

Car seuls les yeux de la foi nous permettent de contempler réellement ce tableau. L'enfant qui vient de naître et qui semble encore bien fragile est la Vie même « Je suis la Voie, la Vérité, la Vie » (Jn XIV, 6). Comme tous les nouveaux-nés de la terre, Il dort ; et pourtant à cet instant même, Il juge ceux qui comparaissent devant sa Majesté. « Comme homme, il est couché sur la paille, comme Dieu, il soutient l'uni-



Le Christ entouré de la mandorle, symbole de la divinité de Notre-Seigneur. Cathédrale de Chartres, portail central.

vers et règne dans les cieux » (répons des matines du dimanche de l'octave de Noël). Pour résumer cet admirable mystère, il suffit de reprendre les mots de St Jean, prononcés par le prêtre à la fin de la messe « le Verbe s'est fait chair ». La deuxième Personne de la Sainte-Trinité, le Verbe, assume notre nature. « Il s'est fait en tout semblable à nous hormis le péché » (He, IV, 15) enseigne l'Apôtre. Dieu prend notre nature pour l'unir à la sienne dans l'unique Personne du Verbe. Aucun humain n'aurait pu inventer une pareille réalité et même la mythologie grecque, prolige en affabulations, n'a pas imaginé une merveille semblable.

La Nature divine qui est la perfection même est unie à la nature humaine parfaite dans son ordre et à laquelle rien ne manque : intelligence, volonté, sensibilité...tout est harmonieusement soumis et uni en la Personne de Notre-Seigneur.

De cet admirable union découlent deux propriétés. D'abord, Dieu s'est

incarné et donc se rend visible à nos yeux : « apparuit benignitas et humanitas Salvatoris nostri Dei » (Tite III). La bénignité et l'humanité de Dieu notre

Sauveur sont apparues. Nous voyons réellement Dieu vivre parmi nous : « Et le Verbe s'est fait chair et Il a habité parmi nous » (prologue de St Jean). C'est la grâce de cette crèche, Dieu se fait tout petit afin que les hommes de bonne volonté ne craignent pas de s'approcher de Lui. Et ainsi tout au long de son séjour terrestre, Notre-Seigneur nous instruit par son exemple, et devient notre réconfort dans les difficultés. A chaque période de la vie du Christ correspond une grâce plus particulière, comme un remède, pour nous aider et nous soutenir dans notre pérégrination terrestre.

La deuxième propriété de l'Incarnation est la passibilité. L'offense du péché originel appartient à l'homme puisque c'est lui qui l'a commis. Il est juste qu'il répare sa faute. Mais cependant, l'injure envers Dieu est infinie et l'homme ne peut poser un acte infini puisqu'il est lui-même limité par nature. Alors, pour satisfaire la justice, Dieu nous donne une solution : un enfant couché dans la crèche, bien faible et qui souffre déjà du froid, dès les premiers instants sur la terre. Peut-être parfois, nous nous faisons une idée fautive d'un Dieu transcendant qui cherche inexorablement la justice, sans miséricorde. Oui, Dieu satisfait parfaitement à la justice, en nous donnant Lui-même le moyen de réparer notre faute. Cet unique moyen est notre Rédempteur, le Verbe qui s'incarne pour nous racheter. Dieu assume un corps passible, par amour pour nous. Voilà la réponse de la justice divine.

Et comme si cela ne suffisait pas, comme si le Verbe avait reçu de nous la nature humaine en cadeau, Il nous donne à son tour le plus beau des cadeaux que nous puissions espérer : une participation à la vie divine. Notre-Seigneur est le Premier-né, mais nous sommes à sa suite ses frères parce que adoptés réellement par Dieu, « quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri » (Jn, I, 13). Mais Il a donné le pouvoir de devenir enfant de Dieu à tous ceux qui l'ont reçu. Et saint Léon le Grand nous exhorte, dans une de ces homélies que nous relisons la nuit de Noël, à garder avec respect cette sainte dignité à laquelle nous avons été élevés : « O chrétien, reconnais ta dignité. Et rendu participant de la divinité, garde-toi de déchoir d'un si sublime état. » Bien sûr, Adam et Eve avaient la grâce lorsqu'ils furent créés. Mais par le péché, nos premiers parents, et nous en eux, avons tous perdu ce privilège. L'orgueil est à la racine de cette chute, comme l'humilité du nouvel Adam est le fondement de notre Rédemption.

Alors, comment profiter au mieux de ce Noël qui s'annonce encore une fois. Et bien, soit l'homme est semblable à ce passant de Bethléem qui ne voit dans la crèche qu'un nouveau né qui dort, entouré d'un père et d'une mère qui ont l'air bien misérable. Pour lui Noël sera synonyme de cadeaux, d'orgie et de beuveries. Et le 26 décembre, insatisfait, il soupirera déjà après la Noël 2013 afin de pouvoir recommencer ses excentricités ; soit semblable à un berger, le regard se porte avec foi sur la crèche : « éclairé d'un rayon d'en haut » (Lc II, 9). Tout le faste qui entoure cette fête ne doit avoir qu'un seul but : célébrer cette admirable échange de la nuit de Noël : mystère de Dieu fait homme afin que nous soyons divinisés « Factus est Deus homo, ut homo fieret Deus » (St Augustin)

La Chronique

Samedi 22 septembre : le traditionnel pèlerinage au Mont Saint Michel rassemble les fidèles dans l'église de Genêts, où la sainte Messe est célébrée par M. l'abbé Mérel. Puis a lieu l'habituelle traversée, pour laquelle l'assistance est moins nombreuse que l'année passée, mais recueillie et fervente.

Samedi 29 : en la fête de notre frère Nicolas (saint Michel est en effet le protecteur céleste des frères de la Fraternité), MM les abbés d'Abbadie et Héon se rendent à Paris, avec le frère, où ils découvrent le très beau film relatant la vie de Mgr Lefebvre : un excellent moyen de faire connaître la Tradition autour de nous !

Samedi 6 octobre : c'est autour de sainte Thérèse d'appeler les pèlerins à marcher et à prier en son honneur et en celui de sainte Jeanne d'Arc, « sa sœur chérie », comme elle l'appelait. M. le Supérieur de District célèbre une Messe solennelle dans une cathédrale remplie par les pèlerins. On se souviendra des bénédictions de ces saintes, tombées bien concrètement du Ciel... sous forme de pluie toute normande !

Vendredi 19 : la communauté de Gavrus se rend à l'Ecole Sainte-Marie, afin d'y retrouver des confrères de Bretagne pour une recollection sacerdotale.

Samedi 27 : M. l'abbé Héon, aidé de quelques bonnes volontés, avance les travaux du futur secrétariat au prieuré.

Lundi 29 : les vacances scolaires permettent aux abbés de changer d'activité, en assurant l'aumônerie des sorties de louveteaux, guides ou scouts, ou en célébrant les nombreuses Messes de la Toussaint et des défunts dans toutes les chapelles de Normandie. A Caen, les cérémonies de ces deux jours sont solennisées par la présence de quelques séminaristes d'Ecône, venus chercher du matériel pour le séminaire.



Pèlerinage de Lisieux

Vendredi 9 novembre : M. le prieur se rend à Paris pour la réunion des prieurs du District de France, à laquelle il donne une conférence sur la liberté religieuse. Il en redonne une le lendemain à l'Institut saint Pie X sur le même sujet, à l'occasion d'un colloque sur les cinquante ans de Vatican II.

Samedi 10 : Les journées du livre, préparées attentivement par les organisateurs qu'il n'est plus besoin de nommer, attirent toujours du monde, grâce au grand choix d'ouvrages ainsi qu'aux conférenciers. Le samedi soir, M. Secher est venu nous parler avec brio du génocide vendéen, ainsi que du véritable « mémoricide » qui a suivi. Le dimanche,



Reynald Secher lors des journées du livre

sables soient ici remerciés de leur dévouement qui contribue efficacement à la formation des fidèles, si nécessaire aujourd'hui.

Dimanche 18 : Un plein car va à Paris pour tenter de défendre l'institution du mariage. N'oublions pas, en face du déchaînement des puissances infernales, d'opposer les armes adéquates, qui sont avant tout notre fervente prière et la sainteté de notre vie.

Vendredi 30 : Les enfants de l'école partent toute l'après-midi dans la forêt des Amis de Jean Bosco pour ramasser ce qu'il faut pour les



M. l'abbé Troadec, directeur du séminaire de Flavigny



L'arrivée de St-Nicolas dans le village de Gavrus

crèches, et aussi se détendre ! Tous reviennent ravis et enchantés par la belle Création du Bon Dieu : que de joies toutes simples !

Samedi 1^{er} décembre : Au milieu des derniers préparatifs du marché de Noël, M. le Prieur donne un cours de catéchisme et baptise un nouveau-né, pendant que M. l'abbé Héon célèbre une messe d'inhumation à Flers.

L'après-midi, le marché de Noël-Fête de saint Nicolas ouvre ses portes. Un grand choix d'objets ou d'activités sont proposés aux participants : jeux pour les enfants, salon de thé ou ob-

jets à acheter pour les plus grands... Les personnes sont de plus en plus nombreuses au fur et à mesure qu'approche l'heure de saint Nicolas ! L'affluence devient presque trop grande pour la « petite » salle paroissiale et son annexe. Heureusement, il faut sortir pour accueillir saint Nicolas, son âne et le père Fouettard. Mais lorsque tout le



Hop, hop, hop, voilà la chouchoute. Merci aux cuisinières

Le Marché de Noël 2012 a rapporté la somme de 3 600 €. Merci aux organisateurs et à tous les bienfaiteurs !

monde revient à l'intérieur pour prendre les photos avec le saint vieillard à barbe blanche (chaque famille, s'il vous

plaît !), il devient difficile de faire tranquillement le tour des stands... La petite pièce de théâtre, pas forcément sue au mot à mot (les enfants n'ont eu que trois semaines pour apprendre leur texte...), est bien jouée et bien vivante. Il s'agissait d'un fabliau relatant un miracle de saint Martin, transformé pour l'occasion en miracle de saint Nicolas ! Enfin, la choucroute réunit encore une bonne centaine de personnes, et la soirée se termina dans une ambiance chaleureuse de chants de Noël. Merci à toutes les bonnes volontés, et... à l'année prochaine !

Samedi 8 : Fête de l'Immaculée Conception. La petite église de Cresserons est bien pleine : nombreux sont les fidèles venus vénérer Notre-Dame



8 décembre, procession à Notre-Dame de la Délivrande

pour la procession à Douvres-la-Délivrande. Après la Messe solennelle célébrée par M. le prieur, on se rend en procession à la Basilique, en chantant dans le froid et le recueillement.

L'après-midi, une bonne partie de notre école est présente pour le baptême d'un de ses élèves. La belle cérémonie est bien suivie par l'enfant qui répond lui-même aux questions. La joie et l'émotion se lisent sur tous les visages. Merci à Notre-Seigneur et à l'Immaculée !

Lundi 10 : le Frère Nicolas se rend aux obsèques de M. l'abbé Bernhard, prêtre de la Fraternité, rappelé à Dieu après une longue maladie.

Le 8 décembre dernier, en la belle fête de l'Immaculée Conception, une grande grâce était donnée à notre petite école, car un de ses élèves était baptisé. Cela a été une excellente occasion, pour les enfants comme pour les adultes, de se rappeler que les sacrements que nous donne le bon Dieu sont purement gratuits de sa part. Plusieurs ont pu se demander : « pourquoi m'a-t-Il choisi, moi, au lieu de tant d'autres ? » Mystère insondable de son infinie Miséricorde envers les pauvres pécheurs que nous sommes... Car le baptême arrache l'âme des griffes du démon, pour la mettre en amitié avec Notre-Seigneur. Et cela demande obligatoirement un combat. Voilà pourquoi, autrefois, dans les cérémonies préparatoires aux baptêmes des adultes, l'Eglise leur faisait une onction avec l'huile des catéchumènes, afin de leur donner la force contre le diable dont ils étaient encore possédés. C'est un rite qui se retrouve encore aujourd'hui, tout comme celui des exorcismes, opéré dans le même but. Cela ne veut bien évidemment pas dire qu'après le baptême, le démon laisse le nouveau chrétien sans tentations ni combats. Mais le rapport de forces n'est plus le même, car le baptisé possède en lui la grâce sanctifiante, et est enfant de Dieu. Encore faut-il plonger l'âme dans un milieu qui favorisera cette vie surnaturelle, et son développement par la pratique des sacrements et des vertus. Voilà pourquoi l'école catholique, même si elle ne remplace pas la famille (celle-ci doit en effet être la première à donner une éducation chrétienne à l'enfant), est un excellent cadre dans lequel l'âme chrétienne peut



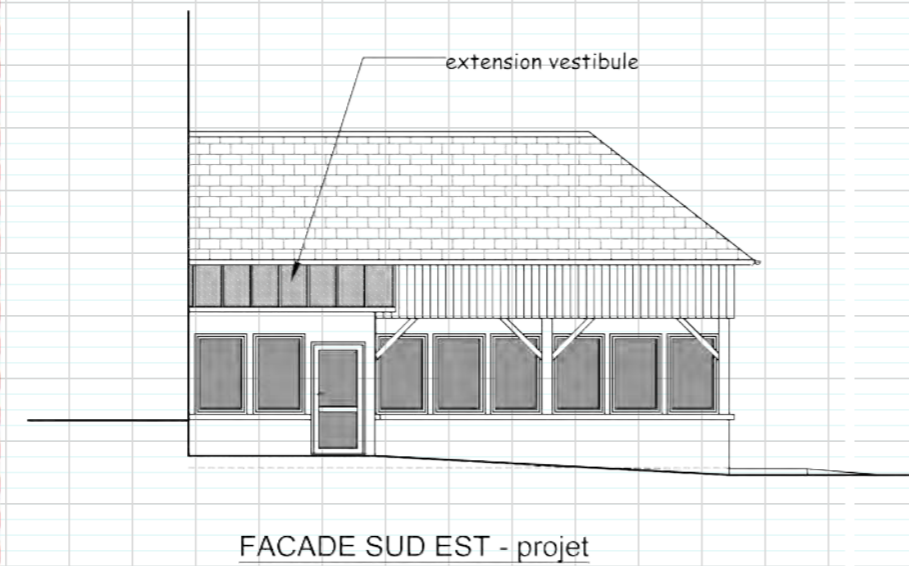
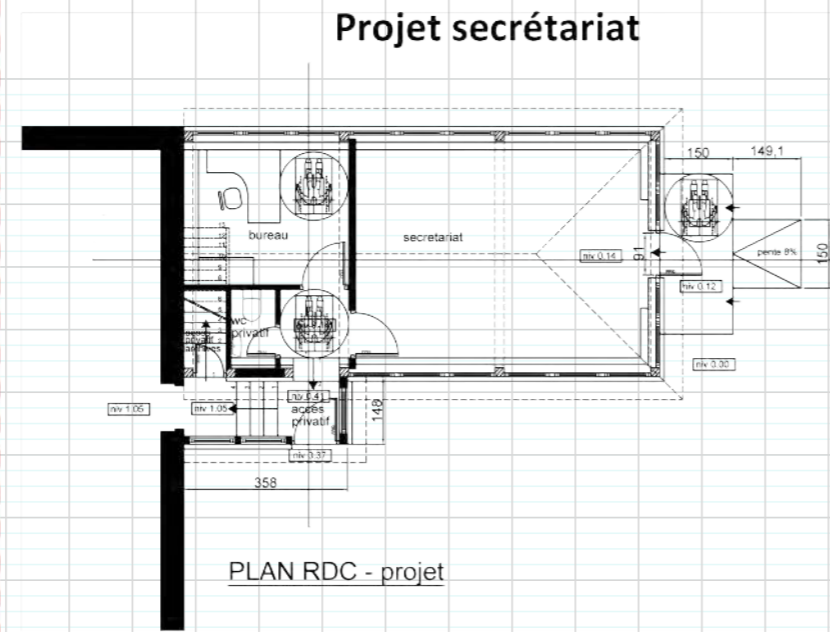
s'épanouir et se sanctifier. Que l'on songe à la Messe hebdomadaire que les enfants se font un honneur de servir, ou aux confessions proposées chaque semaine pour les relever et refaire leurs forces morales. Que l'on pense aussi à ces cours de catéchisme ou d'Histoire sainte, qu'ils reçoivent tous les jours (sauf le jour de Messe), au même rythme que les autres cours, et qui leur apprend que la doctrine (et donc la vie chrétienne) n'est pas la matière facultative à glisser entre le sport et les devoirs... Que l'on songe enfin aux compagnies de l'enfant, si influentes sur sa petite âme encore faible et modelable : bonnes ou au contraire mauvaises, quelles conséquences n'auront-elles pas sur le comportement de l'enfant ! Une école vraiment catholique lui apprendra à vivre chrétiennement, en priant et offrant sa vie pour ceux qui ne croient pas. On est bien loin du relativisme et de l'indifférentisme imposé aujourd'hui aux enfants de n'importe quelle école dite « normale »... Cependant, les enfants de notre petite école ne sont pas des saints ! Mais ils tendent à le devenir, car c'est là le but de chacun ici-bas, et nous voulons tout mettre en œuvre pour leur faciliter la tâche, vivant au rythme de l'année liturgique, si belle et si riche

dans sa pédagogie. Cette œuvre magnifique (nous serions tentés de dire « miraculeuse », au milieu de notre pauvre monde), dépasse nos propres forces. Sans la grâce venue d'En-Haut, nous serions bien misérables... Alors d'avance nous vous remercions pour toutes vos prières, si nécessaires à son bon développement. Nous vous remercions aussi pour toute l'aide plus matérielle que beaucoup nous apportent, et qui permet aux enfants de se sanctifier : ils prient leur bon Père des Cieux pour tous leurs bienfaiteurs. Nous vous donnons rendez-vous le samedi 19 janvier, où vous pourrez venir les encourager au cours du spectacle et de la petite fête de l'école.

Le Directeur,
l'abbé Raphaël d'Abbadie

Des travaux pour l'école

Abbé L-E Héon



quels le maître d'œuvre planche déjà à l'heure actuelle. Beaucoup de familles ont manifesté leur enthousiasme à l'idée de voir de nouvelles classes s'ouvrir à Gavrus et en effet, nous ne pourrions rien réaliser sans votre soutien et votre aide. Maintenant, il est temps de traduire cela en acte. Si certains peuvent nous

aider financièrement, nous les en remercions du fond du cœur, pour les enfants. Mais nous comprenons fort bien que, déjà pressé de toute part par les bonnes œuvres, vous ne puissiez matériellement sortir plus d'argent de votre porte monnaie qu'il n'en rentre. Et malgré toute notre bonne volonté, les artisans et les matériaux ne sont pas gratuits. Alors, pour résoudre cette v impossible, nous lancerons dans les prochaines semaines une vaste campagne de tractage pour récolter de l'argent. Le but est que vous soyez des relais, que vous distribuiez le plus largement possible autour de vous (dans votre famille, vos amis, vos connaissances) ces petits tracts, en espérant que le Bon Dieu suscitera quelques âmes généreuses.

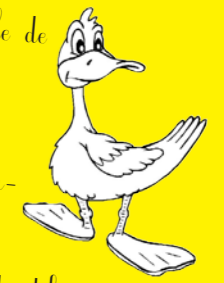
Mais revenons-en plus simplement aux travaux en cours qui nous occupent. Ils permettront l'aménagement d'un secrétariat spacieux, d'un parloir supplémentaire au rez-de-chaussé, et d'une chambre éventuelle à l'étage ; tout cela, sur une cinquantaine de mètres carrés au sol. Ainsi, tout ce qui concerne le prieuré (vie des prêtres et administration), sera recentré sur la maison principale, laissant le champ libre pour l'école dans les communs. Que deviendra l'actuel secrétariat ? Très probablement la salle des professeurs.

Cette première tranche des travaux si minime soit-elle, a déjà un coût. Il a été évalué tout d'abord à plus de 80 000 €. N'ayant pas encore trouvé de mines d'or dans le champ du prieuré (ni de puits de pétrole d'ailleurs), nous avons décidé, pour alléger la facture, de retrousser nos manches et d'effectuer une partie de l'ouvrage nous-mêmes. En choisissant cette solution, nous savons bien que la réalisation du projet sera plus longue (nous prévoyons un an de travaux), car vos chers soutanes mettent encore la priorité à la vigne du Seigneur avant de s'occuper des tâches plus matérielles.

Alors pourquoi pas venir aider, en donnant pour l'un, une demi

Les perles !

- Quand a eu lieu le premier miracle de Notre-Ligneur ?
- Aux noces de canards



Il grèle : « Maitresse, il tombe du verre ! »

- Combien de personnes furent sauvées du déluge ?
- Les personnes sauvées étaient : Zoé et sa famille, plus deux espèces d'animaux.
- Où s'échoua l'arche de Noé ?
- Sur la terre

jour- pour l'autre une journée voir plus, selon vos possibilités pour cette belle œuvre. C'est aussi un bon moyens d'apprendre à vos enfants la générosité, en leur montrant l'exemple et aussi en les voyant aider. Et vous chers jeunes qui êtes dans la force de l'âge, n'êtes vous pas les parents de demain ? Pensez aux enfants que vous aurez ! Qu'est-ce qui reste encore de cette belle chrétienté du Moyen-Age ? Ces magnifiques édifices religieux qui sont le fruit de sacrifices, de labeurs et de vrais noblesses d'âme de nos aïeuls. Soyons les dignes descendants des constructeurs de cathédrales. Notre projet, bien que moins grandiose, manifestera néanmoins toute notre générosité ! Nous confions tous ces projets, mais aussi tous ces soucis, dans les mains de St Joseph, afin qu'il nous conduise jusqu'au terme s'il plaît à Dieu, pour le salut des âmes et spécialement l'éducation chrétienne de nos enfants.

Aidez nous à construire notre école



Messes dominicales

Chapelle St-Pie X

14 000 Caen
9h00 & 10h30

Eglise paroissiale St Robert

27 230 Drucourt
10h30

Chapelle St Eloi

50 760 Réville
18h00

Chapelle de la Ste Famille

50 320 St Ursin
18h00

Chapelle St Jean-Eudes

13 rue Charles Mousset
61 100 Flers
10h30

Chapelle du Sacré Coeur

15 Avenue Rhin et Danube
61 000 Alençon
18h00

L'église Notre- Dame de Guibray

à Falaise (Calvados)

Falaise, c'est la ville natale de Guillaume le Conquérant en 1035. La cité est riche d'une longue histoire, difficile à résumer. Elle est presque entièrement détruite en 1944, lors des bombardements qui commencent au début de juin. La « poche de Falaise » a été le centre de terribles combats du 9 juillet au 17 août, date de la libération par les Alliés mais le quartier de Guibray a été relativement épargné. Pendant des siècles, ce quartier a été un des centres économiques de la ville. L'église Notre-Dame, classée Monument historique, est très ancienne. Commencée aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles, dans le style des abbayes normandes, elle a été considérablement remaniée aux siècles suivants. Depuis des années, le chœur est séparé du reste de l'édifice par une cloison qui masque des fouilles archéologiques. Dans le chœur, un important groupe en stuc du XVIII^{ème} siècle représente l'Assomption.

L'histoire des orgues de Guibray commence vraisemblablement au milieu du XVI^{ème} siècle. En 1562, l'église est saccagée par les protestants et l'orgue est détruit. Un autre lui a succédé, remplacé à son tour au milieu du XVIII^{ème} siècle par l'orgue des frères Claude et Henri Parisot, de Mirecourt. Il a d'abord été nécessaire de construire une nouvelle tribune. Le buffet est l'œuvre des frères Leroy, ébénistes falaisiens. Le bel instrument va traverser sans dommages considérables la tourmente révolutionnaire. Il



ya quand même nombre de travaux à effectuer lorsque le culte est rétabli en 1803. Par chance (!) le manque de crédits va contraindre à limiter les réparations que nécessiterait l'état de l'orgue. Contrairement aux apparences, c'est ce qui va le sauver ! En dépit de quelques interventions effectuées par différents facteurs, notamment un relevage par Koenig en 1886, l'orgue se dégrade petit à petit. La destruction des vitraux de l'église en 1944 n'a rien arrangé : en 1949, l'orgue est muet.

Jacquot-Lavergne fait des offres de service qui, heureusement, n'ont pas de suite. Les pouvoirs publics ne se désintéressent pas pour autant de l'état général de l'orgue Parisot. En 1955, la partie instrumentale est classée Monument historique. En 1970, c'est le buffet qui l'est à son tour. La restauration est confiée aux facteurs Boisseau-Cattiaux en 1992-1993 : ils restaurent entièrement l'orgue à l'identique du travail des Parisot. Il est alors inauguré par Gustav Leonhardt. Il permet d'interpréter toute la musique des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles au cours de concerts très réputés.